



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Pour que changement sonne comme amélioration

Montréal, 12 février 2019 –

La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) et les organismes dédiés en adoption étaient réunis, le 25 janvier dernier, avec des représentants du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) et du ministère de la Justice afin de discuter des préoccupations mutuelles concernant la nouvelle loi sur l'adoption. La rencontre s'est déroulée dans une ambiance qui laisse présager une saine collaboration entre les services en adoption, nos organismes communautaires et le ministère de la Justice. Nous saluons l'effort fait par les instances gouvernementales pour continuer à investir dans la compréhension des défis et des problématiques de l'adoption.

À la suite des changements législatifs récents, cette rencontre visait plus précisément à vérifier de quelle façon un projet de recherche dédié à l'adoption sera envisagé dans un avenir rapproché. Ces recherches permettraient d'outiller les organismes et les intervenants pour mieux comprendre les impacts qu'aura la loi sur l'adoption afin d'améliorer leurs interventions. La rencontre nous a aussi permis d'apprendre du MSSS que l'implantation de la loi 113 a insufflé un changement positif en terme de mise à niveau des systèmes informatiques dans leur capacité à pouvoir suivre le vécu des enfants et des familles, lorsque nécessaire, tout en protégeant la délicate question de la confidentialité. Au sortir de cette rencontre, nous sommes confiants que l'éventuelle évaluation de la suite de la loi 113 se fera avec une approche holistique et indépendante.

Confédération des Organismes Familiaux du Québec

3965, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec) H1W 2G7
www.cofaq.qc.ca famille@cofaq.qc.ca Téléphone : 514-521-4777



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Notre regroupement s'est constitué avec le projet commun d'un portail de l'adoption et a poursuivi son action en réagissant au dépôt du projet de loi 113 qui a modifié certains aspects de la loi sur l'adoption et la communication de renseignements. Dans la continuité de notre travail, visant à améliorer les services aux adoptés et aux adoptants, nous souhaitons que toutes les parties interpellées par ces questions, tant gouvernementales que communautaires, puissent mieux coopérer.

Nous poursuivrons notre travail de collaboration avec nos partenaires dans le but d'améliorer les services en pré et en post adoption pour le bien-être des enfants adoptés et des parents adoptants ou biologiques.

- 30 -

Notre regroupement est constitué des organismes suivants :

Association Emmanuel

Association de parents pour l'adoption québécoise (APAQ)

Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)

Fédération des Parents Adoptants du Québec (FPAQ)

Mouvement Retrouvailles

PETALES Québec

RAIS – Ressource adoption

Bruno Munganza, *Président*

Confédération des organismes familiaux du Québec

Pour info : Marie Simard, directrice générale

COFAQ

Téléphone : 514-521-4777

Confédération des **O**rganismes **F**amiliaux du **Q**uébec

3965, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec) H1W 2G7

www.cofaq.qc.ca famille@cofaq.qc.ca Téléphone : 514-521-4777